

[Texte]

Mr. Pratt: No, I have not had consultation with the minister from Nova Scotia. I understand he is really as new at this portfolio as I am. I have been living on the coast of Prince Edward Island all my life and have watched the fishing industry grow, although I am not a fisherman. We have had disastrous results around the waters of Prince Edward Island before by allowing overfishing in the gulf. I do not think it is complementary to the province or to Canada's fishing industry to allow any waters to be overfished. The Nova Scotia trawlers have access to the Nova Scotian Shelf, to the Grand Banks, and to the fishing resources that are available to the larger trawlers. We do not have the larger trawlers in the province; they have to fish in the gulf and there is only so much fish there, regardless of what the biologists say. The fishermen that are landing the fish indicate that the fishing stocks are going down. We would certainly like to see that industry guarded and preserved.

Mr. Miller: Thank you.

The Chairman: Thank you. Mr. Dingwall.

Mr. Dingwall: Thank you, Madam Chairman. I too want to welcome the minister and his deputy minister to Ottawa and the deliberations here this evening.

I have just two brief points. On page 5 you make a recommendation. In essence I believe it to be a sunset clause where you are talking about 5 years. Does that pertain to both provinces; that you would have that applicable to the Province of Nova Scotia as well as the Province of Newfoundland?

Mr. Pratt: We would expect any subsidization, or any federal dollars that it involved, would have the sunset clause.

Mr. Dingwall: To both provinces?

Mr. Pratt: To all provinces, to any dollars, even to our own province if they are involved in it.

Mr. Dingwall: My second and final point, Madam Chairperson, is really a clarification in regard to the comments made by the minister on page 4. It pertains to the redfish. I make a little quote to the minister beforehand, and I quote:

... that the capacity of the Prince Edward Island and New Brunswick fleets is such that they cannot catch all of the fish in the gulf. That is a fact. The stock has grown beyond the capacity of the New Brunswick and Prince Edward Island fleets, and the Hon. Member knows that. He knows that full well, and he also knows, Mr. Speaker, that these stocks, if not caught, will die.

Mr. Breau: Who said that?

Mr. Dingwall: The hon. member from St. John's East.

An hon. Member: Jimmy McGrath, the former Fisheries minister.

Mr. Dingwall: In view of that statement you go on and you conclude that as the minister responsible for the fisheries in

[Traduction]

M. Pratt: Non, il n'y a pas eu de consultation de ministre à ministre. Si je ne me trompe, il est aussi nouveau à ce poste que je le suis. Je peux vous dire que j'ai toujours vécu sur la côte de l'Île-du-Prince-Édouard, et que j'ai suivi l'évolution de l'industrie des pêches, même si je ne suis pas moi-même pêcheur. Avoir permis la pêche à outrance dans le golfe a eu des répercussions catastrophiques pour la pêche dans les eaux de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne pense pas que ce soit un bon service à rendre à la province, ni même à l'industrie de la pêche au Canada, de façon générale, que de permettre la pêche à outrance, où que ce soit. Les chalutiers de la Nouvelle-Écosse ont accès au plateau continental de la Nouvelle-Écosse, aux grands bancs, et, de façon générale, aux ressources auxquelles les grands chalutiers ont accès. Nous n'avons pas de grands chalutiers dans notre province; ils en sont donc réduits à pêcher dans le golfe, où le poisson est en quantité limitée, quel que soit l'avis des biologistes là-dessus. Tous les pêcheurs qui reviennent de la pêche disent que les réserves s'épuisent. Nous voudrions donc que notre industrie soit maintenue et protégée.

M. Miller: Merci.

Le président: Merci. Monsieur Dingwall.

M. Dingwall: Merci, madame le président. Je voudrais, moi aussi, souhaiter la bienvenue au ministre et à son sous-ministre, pour nos audiences de ce soir.

J'ai deux points rapides à aborder. À la page 5, vous faites une recommandation. Pour l'essentiel, il s'agit de fixer une limite; vous parlez de cinq ans. Est-ce que cela concernerait les deux provinces, c'est-à-dire la province de Nouvelle-Écosse aussi bien que Terre-Neuve?

M. Pratt: Nous pensons que toute forme de subvention, toute forme de contribution fédérale, devrait être assujettie à cette disposition de caducité.

M. Dingwall: Pour les deux provinces?

M. Pratt: Pour toute province concernée, pour toute forme de subvention, et même s'il s'agit de notre propre province.

M. Dingwall: Ma deuxième et dernière question, madame le président, concerne les remarques du ministre, à la page 4, sur lesquelles j'aimerais avoir quelques explications. Il y est question du sébaste. Avant que vous ne me répondiez, je vais faire une petite citation:

Les flottilles de pêche de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick sont incapables de pêcher tout le poisson du golfe. C'est un fait. Les réserves sont supérieures aux capacités de pêche du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, et l'honorable député le sait. Il le sait pertinemment, et il sait également, monsieur l'Orateur, que ce poisson, s'il n'est pas pêché, mourra.

M. Breau: Qui a dit cela?

M. Dingwall: L'honorable député de Saint-Jean-Est.

Une voix: Jimmy McGrath, l'ancien ministre des Pêches.

M. Dingwall: En dépit de cette déclaration, vous poursuivez et vous concluez, en tant que ministre responsable des pêches à